

Creusez !

Autor(en): X.

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **52 (1914)**

Heft 16

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-210350>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 18 avril 1914 : Creusez (X.). — Vieux conteurs. — Ordre parfait (M. H.). — Porquet Henri à Isà vollyai alla ao pridoz (S. G.). — Comment on succombe (M.-E. T.). — De mieux en mieux. — Le choléra (C.). — Une bonne guerre. — Un mal qui répand la terreur.

CREUSEZ !

Nous, Vaudois, eûmes longtemps — même nous ne répondrions pas que ce ne fût plus qu'un souvenir — la réputation d'être de fervents amis de la bouteille. Et ce n'était pas là une recommandation, comme bien vous pensez. Rien, disait-on, ne se pouvait faire, chez nous, sans l'intervention d'une pichollette. C'était la consécration obligée du plus petit marché, la conséquence forcée de toutes les rencontres. Discuter, ne fût-ce que de la pluie et du beau temps, sans un demi ou trois décis en tiers, était impossible à de bons Vaudois. On ne pouvait connaître bien un Vaudois et savoir le fond de sa pensée que si l'on avait « pris un verre » avec lui. Ce verre était la clef de l'âme vaudoise, réservée, timide, défiante, peu encline, en un mot, à se donner.

Et comme d'aucuns prétendent qu'une fois qu'on a mis le nez dans le verre, il ne faut plus parler de modération, c'était bientôt fait de nous accuser d'intempérance, pour ne pas dire plus. L'expression : « boire comme un Vaudois » était populaire en Suisse.

Il eût été, sans doute, aisé de prouver que, somme toute, on ne buvait guère plus chez nous qu'ailleurs, en pays de vignoble. Notre bonhomie et notre indolence natives n'en prirent pas souci. On laissait dire.

On assure qu'aujourd'hui les choses ont bien changé et que l'on boit, ici, comme partout, du reste, beaucoup moins que jadis. Et les abstinentes, ennemis acharnés de l'alcool, s'attribuent tout le mérite de ce prétendu changement. Là encore, nous laissons dire. Nous répétons toujours « Il n'y en a point comme nous ! » mais nous dédaignons de le prouver. Il faut qu'on nous croie sur parole.

Nous ne rechercherons pas si, vraiment, nous méritons bien la triste réputation qu'on nous a faite, ou s'il est exact que l'on boive moins qu'autrefois. A quoi bon ?

Relevons seulement, parmi d'autres, deux coutumes plus ou moins propres à notre canton et dont nous aurions tout à gagner de nous défaire.

C'est d'abord, celle de l'« écot » ou, pour mieux dire, de la consommation commune, dans un café. Les inconvénients en sont nombreux. On les a signalés déjà maintes fois : obligation de boire, de dépenser, de s'attarder plus qu'on ne voudrait, souvent ; sottise et nuisible abdication de la liberté personnelle, un de nos biens les plus précieux, dont il ne faut déjà que trop souvent restreindre les droits, en d'autres circonstances où il ne tient pas à nous qu'il en soit autrement.

On ne devrait jamais supporter la moindre atteinte à notre liberté, quand celle-ci ne fait

pas obstacle à la liberté d'autrui ou que sa restriction n'est pas forcée par les circonstances. La liberté est bien trop précieuse pour que nous ne soyons pas jaloux de la conserver aussi intacte que possible. Défendons-la partout et contre tous, et surtout dans les cas où sa limitation n'est d'aucun profit pour personne, au contraire.

Une autre habitude, familière à trop de gens encore, est celle de forcer la consommation. Nous ne parlons pas ici du cafetier, de la part de qui ce serait jusqu'à un certain point excusable ; il s'expose très rarement à ce reproche. C'est du consommateur qu'il s'agit. De celui qui, la bouteille ou le verre toujours en main, houspille ses compagnons : « Allons, allons, vous ne buvez rien ; allons, creusez ! »

« Creusez ! c'est-à-dire, faites de la place dans vos verres, videz-les, afin qu'on puisse les remplir de nouveau. »

Creusez vous-même, tant qu'il vous plaira, mais fichez-nous la paix ! Laissons chacun boire ce qui lui plaît et à son gré. Et s'il ne nous plaît pas de « creuser », de quel droit nous y forcerait-on.

Certains petits excès ont parfois des circonstances atténuantes. Mais ils sont sans excuse et ridicules lorsqu'ils n'ont d'autre cause qu'une sottise défailance de la volonté et que c'est sans plaisir, bien plus, contre son gré, qu'on s'y est laissé entraîner.

Le plus de liberté possible, s'il vous plaît, en tout et partout !

X.

Mariage d'amour. — Nos bien sincères félicitations, Mme Schalle ; votre fils fait, dit-on, un mariage d'amour. Merci, mesdames ; oui, c'est une jeune fille très riche...

VIEUX CONTEURS

Le marchand de lanternes.

M. JACQUES DE LA TOUR¹ se trouva à la foire de Fontenay avec beaucoup de marchandises et, entre autres, grande quantité de lanternes. Nous y fûmes avec bonne et joyeuse troupe de gentilshommes du pays. Me promenant, j'aperçus le marchand et le considérai fort, pour ce qu'il m'était avis que je l'avais vu autre part. Je le dis aux autres, qui de même en pensaient comme moi. Ainsi que nous doutions et le trouvions de bonne façon pour un lanternier, et que déjà nous nous étions entre-dit qu'il ressemblait à un ministre déposé, il s'aperçut que nous le regardions. Alors, s'approchant, Le Fouilloux lui demanda :

— Mon maître, mon ami, n'êtes-vous pas parent de ce ministre qui fut déposé à l'autre synode ?

Adonc, sans s'émouvoir, il dit :

¹ Ministre neuchâtelois de la fin du XVI^e siècle, révoqué à cause de son inconduite et devenu colporteur.

— C'est moi qui suis celui que vous dites.
— Et pourquoi et comment est-il advenu qu'aujourd'hui vous êtes marchand de lanternes ?

— Oh ! oh ! dit-il, et pourquoi non ? Je vous les ai autrefois prêchées, maintenant je les vends.

HENRI ESTIENNE.

Cas merveilleux advenu en la terre de Valangin.

Une chose digne de mémoire advint en ce temps (1541) en la terre de Valangin, proche de Neuchâtel en Suisse : C'est à savoir en un village, faisant des noces d'une belle fille, laquelle avant ses noces avait promis deux maris, dont par sentence fut ordonné de prendre le dernier mari promis. Quand vint le jour des noces et après dîner, que l'on commença à danser et mener ébatement, le premier mari condamné, rempli de courroux et d'ire, à cause de sa femme perdue, étant conduit du mauvais esprit, accompagné de certains complices, tous mauvais gargons, arrivèrent à l'assemblée des danses, faisait manières joyeuses, voulant mener ébatement comme les autres. Le dit premier mari condamné prit l'épousée pour la danser, et ce fut du consentement de la dite épousée ; et, après avoir dansé deux ou trois tours de danse, tira son poignard et faussa l'épousée par l'estomac, d'outre en outre, dont elle tomba morte ; et le dit mari qui avait fait le coup mortel à l'épousée, eut la tête fendue jusqu'aux dents. Finalement, il mourut au dit combat jusques au nombre de vingt-et-deux personnes, et les blessés y en eut sans nombre.

PIERRE FLEURY.

Le bourgeois et le villageois.

(Un riche bourgeois rencontre un paysan auquel il demande en quelle saison il se réjouit le plus).

— Nous passons le mieux le temps, répond le villageois, quand les châtaignes sont mûres, voire tout l'hiver ; car, le soir, après souper, nous nous amusons à les peler auprès du feu et boire quelque bon coup, et après allons nous coucher.

— Vous êtes donc du naturel des pourceaux, qui s'endorment quand ils sont saouls ?

— Dites-moi donc, monsieur, en quel temps passez-vous mieux le temps ?

— Nous autres, réplique le bourgeois, avons plus de contentement au printemps, et surtout durant le mois de mai, parce que la saison est douce : on ouït le gazouillement des oiseaux, les campagnes sèches et arides se tapissent de verdure, les prés s'émaillent de fleurs, les arbres fleurissent et sont verdoyants, bref toutes choses animées entrent en amour.

— Par ma foi, dit notre croquant, vous êtes parent de notre âne, car, au même mois, il se réjouit plus que de coutume et ne fait autre que braire.

LOUIS GARON.